



La lettre du Verdus

Saint-Guilhem-le-Désert

AU SOMMAIRE:

- ANALYSES EAU POTABLE
- TERRE DE JEUX 2024
- DÉPLOIEMENT DE L'ULTRA HAUTE DÉFINITION SUR LA TNT
- RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE EN EAU DOUCE 2024 DANS L'HERAULT



La CCVH nous a transmis les analyses de l'eau prélevée et distribuée sur le village .

Ces analyses confirment la très bonne qualité cette eau qui répond à toutes les normes en vigueur.

Analyses détaillée:

[eau au captage](#)

[eau à la sortie du réservoir](#)



La Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'associe à l'aventure des jeux olympiques et paralympiques 2024 en s'engageant à devenir «Terre de Jeux 2024»; elle fait ainsi partie des 1206 communes et intercommunalités à avoir obtenu la labellisation.

« C'est avant tout l'engagement pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre, en fédérant les acteurs locaux autour d'animations de promotion du sport pour tous, sur l'ensemble des vingt-huit communes de notre territoire », explique David Cablat vice-président à l'action sociale : enfance, jeunesse, parentalité, sport, santé, mobilité.

Dans ce cadre là, 2 manifestations sont organisées dans la vallée de l'Hérault :

- Le relais de la vallée de l'Hérault, le 25 mai
- Les jeux de la vallée de l'Hérault, le 23 juin.

Toute personne intéressée pour participer et représenter la commune doit se faire connaître auprès de:

de Jean-Philippe MORESMAU jpmoresmau@gmail.com

ou Olivier Fonzes fonzes@msn.com

Communiqué de l'Agence Nationale des Fréquences

La TNT en Ultra-Haute Définition (UHD) a commencé son déploiement en France le 23 janvier 2024. Elle sera disponible dans votre commune à partir du 2 avril 2024.

Dans sa décision du 25 octobre 2023, l'Arcom a ainsi attribué à France Télévisions le droit de diffuser France 2 en UHD à compter du mois de janvier

2024. France 3 (antenne nationale) sera également accessible en UHD du 10 juillet au 10 septembre 2024. Ces deux chaînes seront disponibles respectivement sur les numéros 52 et 53. Elles continueront bien sûr à être diffusées dans leur qualité actuelle (haute définition).

La diffusion en UHD est appelée à couvrir une large partie du territoire.

Selon l'Observatoire de l'équipement audiovisuel des Français, plus de 40 % des foyers reçoivent la TNT par une antenne râteau, sur au moins un poste du foyer : ces téléspectateurs devront, le jour même de l'arrivée de l'UHD, procéder à une recherche et mémorisation des chaînes qui leur permettra, si leur équipement est adapté, d'accéder aux nouvelles chaînes UHD.

Des informations complémentaires sont disponibles sur :

- Le site de l'Arcom : <https://www.arcom.fr/bienvenue-sur-la-page-dediee-aux-professionnels-deploiement-de-lultra-haute-definition-sur-la-television-numerique-terrestre>
- Le site internet de l'ANFR : www.recevoirlatnt.fr

Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet, l'ANFR met également à disposition son centre d'appel au **0970 818 818** (appel non surtaxé du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h).

Vous trouverez ci-dessous un extrait de l'arrêté préfectoral N°DDTM34-2024-03-14712 portant institution d'une réserve de pêche temporaire à l'aval du barrage des Monts d'Orb d'Avène et dates d'ouvertures de la pêche en eau douce et son annexe dans l'Hérault pour l'année 2024:

ARTICLE 1 : Réserve de pêche temporaire

Est instituée en réserve de pêche temporaire où toute pêche est interdite, en tout temps et par tout mode et moyen, pour l'année 2024, le tronçon du cours d'eau de l'Orb allant depuis le barrage des Monts d'Orb d'Avène (limite amont) à la chaussée de la Rode Basse (limite aval).

ARTICLE 2 : Disposition particulière

Sur demande de la fédération de l'Hérault pour la pêche et la protection du milieu aquatique, des autorisations de pêche exceptionnelle pourront être accordées dans ladite réserve temporaire en vue d'en assurer la gestion piscicole.

ARTICLE 3 : Dates d'ouvertures de la pêche par espèces et par catégorie

Dans le département de l'Hérault, les dates d'ouverture générale à la pêche aux lignes pour l'année 2024 sont :

Pour les cours d'eau de 1ère catégorie : du samedi 9 mars 2024 au dimanche 15 septembre 2024 inclus.

Pour les cours d'eau de 2ème catégorie : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 inclus.

Outre les dates d'ouvertures générales de la pêche en eau douce indiquées ci-dessus, la pêche des espèces suivantes est autorisée durant les périodes ci-après :

OUVERTURES SPECIFIQUES	COURS D'EAU 1 ^{RE} CATEGORIE	COURS D'EAU 2 ^{ME} CATEGORIE
Brochet	Du 27 avril au 15 septembre inclus (tout brochet)	Du 1 ^{er} au 28 janvier inclus et du 27 avril au 31 décembre inclus
Sandre	Du 9 mars au 15 septembre inclus	Du 1 ^{er} janvier au 10 mars et du 27 avril au jeudi 31 décembre
Black-Bass		Du 1 ^{er} janvier au 21 avril et du 29 juin au jeudi 31 décembre inclus
Saumon de fontaine Cristinover truteFario	Du 9 mars au 15 septembre inclus	Du 9 mars au 15 septembre inclus
Truite arc en ciel	Du 9 mars au 15 septembre inclus	Pas de fermeture
Ombre commun	Pêche interdite	Pêche interdite
Écrevisses à pattes rouges, à pattes grises, à pattes blanches (dites autochtones), et des torrens.	Pêche interdite	Pêche interdite
Écrevisses signal de Louisiane et Américaines	Du 9 mars au 15 septembre inclus	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre inclus
Grenouille rousse ouverte	Du 20 avril au 15 septembre inclus	Du 1 ^{er} au 28 janvier inclus et du 20 avril au 31 décembre inclus
Alose feinte Lamprière marine et fluviale	Du 9 mars au 15 septembre inclus	Pêche ouverte toute l'année
Civelle (Anguille <12cm)	Pêche interdite	Pêche interdite
Anguille jaune	Du 15 mars au 1 ^{er} juillet et du 1 ^{er} septembre au 15 septembre.	Du 15 mars au 1 ^{er} juillet et du 1 ^{er} septembre au 15 octobre.
Anguille argentée	Pêche interdite	Pêche interdite

mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

